

Interdiction du glyphosate

Le Parlement européen s'est prononcé le 24 novembre 2017 sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate pour une durée de cinq ans sur le territoire de l'Union européenne.

L'analyse du vote du Parlement européen

Date du vote : 24 octobre 2017

- ✓ Votes pour : 355
- ✗ Votes contre : 204
- Abstentions : 111

Validé

Le vote du Parlement européen portait sur une limitation du **renouvellement de l'autorisation pour son utilisation** par les agriculteurs européens à une durée de 5 ans.

Rapporteurs : **Angélique Delahaye**  
Miriam Dalli  
Julie Girling  
Kateřina Konečná  

Bart Staes  
Piernicola Pedicini  
Jean-François Jalkh  
Gerben-Jan Gerbrandy  

Le glyphosate est un herbicide controversé soupçonné par les chercheurs d'être un produit cancérigène. Par ce vote, le Parlement européen s'est prononcé au moyen d'une résolution non-contraignante pour un renouvellement de son usage par les agriculteurs européens limité à cinq ans.

Ce vote, bien que portant sur un texte qui n'engage pas les Etats membres juridiquement, dispose toutefois d'une **forte portée politique**. Il se pose en effet en réaction au règlement d'exécution émis par la Commission dans lequel elle souhaitait, dans un premier temps permettre le renouvellement de l'usage de l'herbicide pour quinze nouvelles années. De plus, ce vote est intervenu trois semaines avant l'expiration de l'autorisation précédente d'utilisation.

La proposition de la Commission n'ayant pas obtenu dès un premier vote la majorité qualifiée nécessaire

sur les 28 Etats membres, un comité d'appel a été constitué afin de proposer un nouveau scrutin. A l'issue de celui-ci et suite au ralliement de quatre Etats, dont le revirement inattendu de l'Allemagne en dépit des conflits de coalition rencontrés par A. Merkel avec les écologistes, le renouvellement a pu être autorisé.

En France, en dépit de cette décision, le président Macron a décidé de maintenir son objectif : bannir l'usage du glyphosate en France sous trois ans. Toutefois, il a annoncé dans une allocution le 24 janvier 2019 que cet objectif était trop ambitieux et ne pourrait être tenu.

Pour en savoir plus : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20171020IPR86572/supprimer-progessivement-le-glyphosate-interdiction-complete-d-ici-a-fin-2022>

Les conséquences du vote

Ce qu'il faut retenir du texte

Au soutien de cette résolution, le **Parlement européen rappelle l'incertitude qui pèse sur les risques réels du glyphosate sur la santé**, dans la mesure où les études qui ont été menées à ce sujet apportent des résultats contradictoires.

Les députés se sont fondés sur le manque de garanties du projet de règlement d'exécution de la Commission européenne pour mettre en exergue l'**insuffisance de la protection de la santé publique, animale mais également de l'Environnement**, de même que le non-respect du principe de précaution. Dès lors, la résolution préconise trois mesures structurantes.

L'évaluation scientifique des pesticides approuvés par le biais d'études indépendantes qui trouvent leur origine dans la commande d'une autorité publique. Les

députés invitent la Commission à mettre en place une approbation des pesticides via la voie réglementaire.

L'analyse accrue des résidus de glyphosate encore présents dans certaines denrées alimentaires et dans les boissons importées dans l'Union européenne.

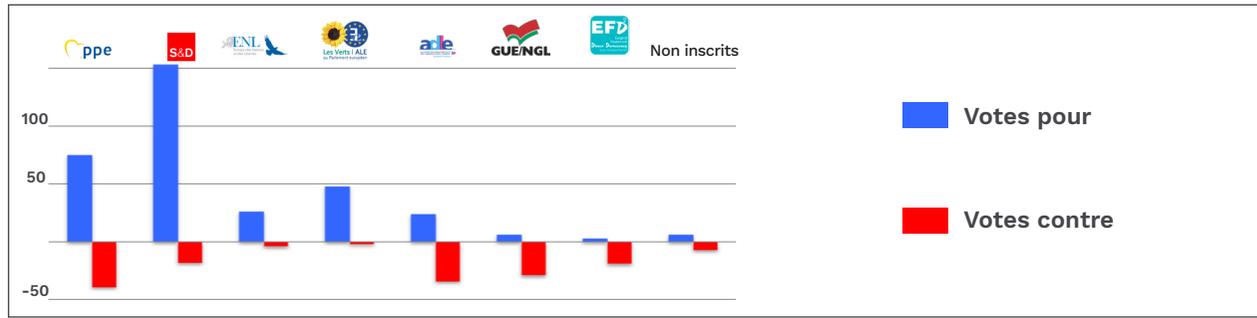
Le financement par l'Union de recherches scientifiques en vue d'apporter des nouvelles solutions garantes de la protection de la santé publique et de l'Environnement afin d'obtenir une alternative viable à l'utilisation du glyphosate.

État des lieux de la procédure

24/11/2017 : Vote du Parlement européen pour autoriser le renouvellement pour cinq ans.

27/11/2017 : La Commission se prononce pour un renouvellement de cinq ans après avoir proposé en juin 2017 un renouvellement de dix ans.

Les votes des députés européens par groupes



Le vote en chiffres

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur de cette limitation de renouvellement du glyphosate à 355 voix pour, 204 voix contre et 111 abstentions.

Côté français :
 3 Abstentions
 8 Députés européens n'ont pas pris part au vote ou ont été excusés.

Positionnement des députés européens français

POUR ✓

- ppe**
 - Michèle ALLIOT-MARIE
 - Arnaud DANJEAN
 - Jérôme LAVRILLEUX
 - Eric ANDRIEU
 - Isabelle THOMAS
 - Jean ARTHUIS
 - Patrick LE HYARIC
 - Joëlle BERGERON
- S&D**
 - Rachida DATI
 - Nadine MORANO
 - Elisabeth MORIN-CHARTIER
 - Pervenche BERES
 - Jean-Paul DENANOT
 - Sylvie THOMAS
 - Jean-Marie CAVADA
 - Mireille D'ORNANO
- ENL**
 - Angélique DELAHAYE
 - Renaud MUSELIER
 - Sylvie GUILLAUME
 - Christine REVAULT D'ALLONNES BONNEFOY
 - Nathalie GRIESBECK
- Les Verts | ALE**
 - Virginie ROZIÈRE
 - Karima DELLI
- ade**
 - Françoise GROSSETETE
 - Franck PROUST
 - Gilles PARGNEAUX
 - Dominique RIQUET
- GUE/NGL**
 - Marc JOULAUD
 - Anne SANDER
 - Dominique RICHARD
- EPD**
 - Alain LAMASSOURE
 - Tokia SAÏFI
 - Robert ROCHFORT

- Non inscrits**
 - Aymeric CHAUPRADE
 - Bruno GOLLNISCH
- Marie-Christine ARNAUTU**
- Nicolas BAY**
- Dominique BILDE**
- Steeve BRIOIS**
- Edouard FERRAND**
- Sylvie GODDYN**
- Jean-François JALKH**
- France JAMET**
- Gilles LEBRETON**
- Christelle LECHEVALIER**
- Philippe LOISEAU**
- Dominique MARTIN**
- Bernard MONOT**
- Joëlle MÉLIN**
- Jean-Luc SCHAFFHAUSER**
- Mylène TROSZCZYNSKI**
- Pascal DURAND**
- Yannick JADOT**
- Eva JOLY**
- Michèle RIVASI**

CONTRE ✗

- S&D**
 - Guillaume BALAS
 - Edouard MARTIN
 - Emmanuel MAUREL
 - José BOVÉ
- GUE/NGL**
 - Younous OMARJEE
 - Marie-Pierre VIEU
- Les Verts | ALE**
 - José BOVÉ
- ppe**
 - Michel DANTIN